

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-11-114**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 17

Excusés

représentés : 5

Votants : 22

Absents excusés représentés : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

Absente excusée : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

Objet : Projet de création d'une station d'épuration sur réseau existant au Village de Jussac

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose

Dans le cadre du projet de réalisation d'une station d'épuration au village de Jussac, la Collectivité est susceptible de bénéficier d'une participation de l'Etat au titre de la DETR 2023.

Ces travaux de raccordement d'un réseau d'assainissement existant sont estimés, en phase projet, à 130 000 € hors taxes comprenant les aménagements du chemin d'accès et de la plateforme, la reprise des réseaux, la création de la station de type filtre coco.

Il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 60% soit une participation financière de 78 000 €. La Commune ne disposant pas d'un diagnostic d'assainissement à jour, les autres partenaires, Agence de l'Eau et Département de la Haute-Loire ne subventionneront pas ce projet.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses 130 00 € ht

Recettes

Etat DETR 2023 78 000 €

Fonds propres 52 000 €

Ces travaux pourraient débuter au printemps 2023.

La commission « finances-travaux » du 14/11/22 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de la réalisation de ces travaux d'assainissement au Village de Jussac
- **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre et plus particulièrement à inscrire ce projet au dispositif DETR 2023
- **Autorise** le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

